

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
bel



20125744

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 OCT. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0466 431 032**

Nom

(en entier) : **ALIPHIL**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **DREVE RICHELLE 161 BTE 19 BAT D - 1410 WATERLOO**

**Objet de l'acte : RENOUVELLEMENT MANDAT COMMISSAIRE - NOMINATION
REPRESENTANT COMMISSAIRE - DELEGATION DE POUVOIRS**

Extrait des résolutions unanimes des actionnaires du 18 mai 2020

L'assemblée, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société Christophe REMON & CO, représentée par Monsieur Christophe Remon, commissaire aux comptes, décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de trois ans (exercices comptables 2020, 2021, 2022). Les émoluments du commissaire sont fixés à 2.500,00 € indexés plus les cotisations y afférentes due à l'IRE et à la TVA. Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023 approuvant les comptes de l'exercice 2022.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 juin 2020

Complémentairement au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société Christophe REMON & CO lors de la réunion des actionnaires du 18 mai 2020, l'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer, Madame Darya SHKRED, réviseur d'entreprises, en tant que représentant pour exercer le mandat de commissaire auprès de la société Aliphil en lieu et place de Monsieur Christophe Remon, précédemment nommé, et ce pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extraits conformes
Stéphanie LORFEVRE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).